

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAUDOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 31/07/2020
ID : 040-244000824-20200729-2020_046_3-BF

N° 2020-046

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAUDOIS Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 29 juillet à 14h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de Grenade-sur-l'Adour sous la Présidence de M. Jean-Luc LAFENETRE, Président.

Membres en exercice	29
Quorum	10
Présents	27
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation : Le 23/07/2020	

Étaient présents à l'ouverture de la séance

Didier BERGES – David BIARNES - Fabienne BOUEILH – Huguette BRAULT – Jean-Pierre BRETHOUS – Thierry CLAVE – Cyrille CONSOLO – Jean-Emmanuel DARGELOS – Patrick DAUGA – Maryline DISCAZEAUX – Nicolas DOUAUMONT – Jean-Michel DUCLAVE – Christian GUIDEZ – Eliane HEBRAUD – Odile LACOUTURE – Jean-Claude LAFITE – Jean-Luc LAFENETRE – Evelyne LALANNE – Jean-Claude LALANNE – Christophe LARROSE – Anne-Marie MOUCHEZ – Philippe OGÉ – Jean-Philippe PEDEHONTAA – Cathy PERRIN – Nicolas RAULIN – Liliane SALLÉ – Michel SANSOT.

Absents – excusés : Pascale BÉZIAT – Françoise METZINGER THOMAS

Procuration : Pascale BÉZIAT à Nicolas RAULIN – Françoise METZINGER THOMAS à Didier BERGES.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2020

Monsieur Jean-Luc LAFENETRE, Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, présente à l'assemblée délibérante les propositions de budgets principal et annexes qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté de Communes,

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 453 140,00	9 453 140,00
Section d'investissement	4 943 752,00	4 943 752,00

Budget annexe Z.A. de Guillaumet

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 363 058,54	2 363 058,54
Section d'investissement	1 863 058,54	1 863 058,54

Budget annexe Z.A. du Tréma

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	463 720,81	463 720,81
Section d'investissement	300 600,00	300 600,00



Budget annexe du SPA Office de Tourisme

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	92 498,56	92 498,56
Section d'investissement	-	-

Budget annexe Application du Droit des Sols

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 900,00	21 900,00
Section d'investissement	-	-

Budget annexe Régie Assainissement

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	508 249,73	508 249,73
Section d'investissement	1 802 914,02	1 802 914,02

Budget annexe Régie Eau

Budget 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 021 745,80	2 021 745,80
Section d'investissement	375 001,65	375 001,65

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire M14,
VU la Présentation du Budget Primitif 2020,
VU le Budget Primitif 2020, principal et annexes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif principal et annexes pour l'année 2020 comme ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'état

**Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 30 juillet 2020
Le Président de la Communauté de Communes,
Jean-Luc LAFENETRE**

